

**PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du VENDREDI 6 AVRIL 2018 à 20 h 30**

Le 6 avril 2018 à 20h30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués en date du 30/3/2018, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal BOEUF, Maire.

Etaient présents : MM BOEUF Pascal ; PIERRON Pierrette ; PLON Patrick ; NORMAND Isabelle ; LOISEAU Laurent ; PREVOST Christiane ; GENTIL Christian ; JANOT Jean-Marie ; TIREAU David ; BECHIEAU Mary-Paule

Représentées : MM BOINOT Florence (pouvoir à P Bœuf) ; NICOLAS Marie-Noëlle (pouvoir à P Pierron) ; LACHETEAU Nathalie (pouvoir à C Gentil) ; GASSELING Théo (pouvoir à JM Janot) ; VANDELLE Elisabeth (pouvoir à I Normand)

Présents : 10 Représentées : 5 Absent : 0 Votants : 15

Mme Pierrette PIERRON a été nommée secrétaire de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30

Approbation du PV de la séance du 12 mars 2018 : 15 voix POUR

**1/ Approbation des comptes de gestion 2017 tenus par la Trésorerie** : Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR,  
 - après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le receveur ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,  
 - après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016,  
 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;  
 - statuant sur l'exécution des budgets annexes de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;  
 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
 APPROUVE le compte de gestion pour l'exercice 2017 pour l'ensemble des budgets  
 DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2/ Approbation des comptes administratifs 2017**

**BUDGET COMMUNE** Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir adopté le compte de gestion, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif pour l'exercice 2017 qui s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	800426.02	149925.97
RECETTES	934438.26	192864.62
Résultat de l'exercice	+ 134012.24	+ 42938.65

Mme PIERRON Pierrette, premier adjoint, est désignée pour présider les débats et mettre au vote la délibération d'approbation.

Le Maire ayant quitté la salle au préalable du vote, le Conseil Municipal approuve, par 13 voix pour, le compte administratif du budget COMMUNE pour l'année 2017.

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	43978.15	10666.64
RECETTES	40813.21	17087.13
Résultat de l'exercice	- 3164.94	6420.49

Le Maire ayant quitté la salle au préalable du vote, le Conseil Municipal approuve, par 13 voix POUR, le compte administratif du budget ASSAINISSEMENT 2017.

**BUDGET LOTISSEMENT**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	247728.23	233828.91
RECETTES	247728.23	240029.31
Résultat de l'exercice	0	6200.40

Le Maire ayant quitté la salle au préalable du vote, le Conseil Municipal approuve, par 13 voix POUR, le compte administratif du budget LOTISSEMENT 2017.

### 3/ Affectation des résultats 2017

#### • BUDGET COMMUNE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ce jour,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,  
le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A/ RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 134012.24
B/ RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 792962.98
C/ RESULTAT A AFFECTER (A + B)	<b>926975.22</b>
D/ SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N-1 D 001 Besoin de financement R 001 Excédent de financement	----- 9503.15
E/ SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N-1 Besoin de financement Excédent de financement	90 100.00 -----
F/ BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	80596.85
<b>DECISION D'AFFECTION du résultat C</b>	<b>926975.22</b>
1/ AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement Au minimum = couverture du besoin de financement F	<b>80596.85</b>
2/ REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002	<b>846378.37</b>

#### • BUDGET ASSAINISSEMENT (15 voix POUR)

A/ RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 3164.94
B/ RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 13636.03
C/ RESULTAT A AFFECTER (A + B)	<b>10471.09</b>
D/ SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N-1 D 001 Besoin de financement R 001 Excédent de financement	----- 26257.25
F/ BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	-----
2/ REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002	<b>10471.09</b>

### 4/ Vote des taux des 3 taxes communales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2018.

Vu le budget principal 2018 équilibré en section de fonctionnement avec un produit fiscal attendu de 364 350 €, il propose de maintenir les taux communaux identiques à ceux votés en 2017.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les mêmes taux qu'en 2017, soit :

- <b>taxe d'habitation :</b>	<b>16.92 %</b>
- <b>taxe foncier bâti :</b>	<b>19.39 %</b>
- <b>taxe foncier non bâti :</b>	<b>53.01 %</b>

### 5/ Vote des budgets primitifs

#### • BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente les propositions pour l'exercice 2018 et demande de se prononcer sur le budget primitif qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1692 442	1692 442
INVESTISSEMENT	801 295	801 295

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR et 2 abstentions, approuve le budget présenté :

- au niveau du chapitre pour la section fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour l'investissement.

#### • BUDGET ASSAINISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	54 471	54 471

INVESTISSEMENT	143 357	143 357
----------------	---------	---------

Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, approuve le budget présenté.

• **BUDGET LOTISSEMENT**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	383 615	383 615
INVESTISSEMENT	533 920	533 920

Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, approuve le budget présenté.

**6/ Avis sur le projet de ferme éolienne à Villegats**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté préfectoral a ordonné une enquête publique du 27 mars 2018 au 27 avril 2018 en vue de construire et d'exploiter un parc éolien de 4 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Villegats.

Une partie de la commune étant comprise dans le périmètre de 6 kms, un affichage a été effectué et l'avis du Conseil Municipal est requis dès l'ouverture de cette enquête.

Après en avoir délibéré, par 14 voix POUR et 1 abstention, le Conseil Municipal de Villefagnan donne un avis favorable au projet.

**7/ création d'un emploi d'adjoint technique non permanent :**

Le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la fin de contrat CUI-CAE, le Maire indique qu'il convient de renforcer les effectifs du service technique.

**Le Maire propose** au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint technique, non permanent, à temps non complet, à raison de 24 heures hebdomadaires, pour accroissement temporaire d'activité, à compter du 11 avril 2018 pour une durée d'un an.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, échelle C1, échelon 1, et le cas échéant le supplément familial de traitement.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR :**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des emplois, **DECIDE** : de créer l'emploi proposé, autorise le Maire à procéder au recrutement, d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**8/ création d'un emploi d'adjoint technique permanent (article 38)**

**Le Maire propose** au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent d'adjoint technique, à temps non complet, à raison de 24 heures hebdomadaires, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée établi en application des dispositions de l'article 38 – alinéa 7 – de la loi du 26 janvier 1984, à compter du 13 mai 2018 pour une durée d'un an.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, échelle C1, échelon 1, dans l'attente de l'échelon qui sera déterminé par la reprise des services antérieurs.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix POUR, DECIDE** : de créer l'emploi proposé, autorise le Maire à procéder au recrutement, d'inscrire au budget les crédits correspondants

**9/ création d'un emploi d'adjoint administratif non permanent**

**Le Maire expose** au Conseil Municipal qu'un agent du service administratif doit partir à la retraite et qu'il y a donc lieu de prévoir son remplacement et la formation d'un nouvel agent.

**Il propose** au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif, non permanent, à temps complet, pour accroissement temporaire d'activité, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 pour une durée de 7 mois.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif territorial, catégorie C, échelle C1, échelon 1, et le cas échéant le supplément familial de traitement.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, DECIDE** : de créer l'emploi proposé, autorise le Maire à procéder au recrutement, d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**10/ création d'un emploi d'éducateur des APS non permanent**

**Le Maire propose** au Conseil Municipal comme chaque année de recruter pour la surveillance de la baignade du Plan des Trois Fontaines.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, DECIDE :**

- de créer l'emploi de : Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives en contrat à durée déterminée, pour accroissement saisonnier d'activité, du 23 juin au 26 août 2018

- à raison de 35 heures hebdomadaires,
- à l'échelon 5, indice brut 406 indice majoré 366

- d'autoriser le Maire à procéder au recrutement et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### 11/ demande de subvention auprès du Département pour les aménagements de bourg

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet d'aménagement de bourg déjà évoqué lors de précédentes réunions a été validé par le lancement de la tranche ferme, décomposée en une première phase : rue du Docteur Feuillet et place Edgard Saulnier et une deuxième phase : pourtour des halles.

Il propose de solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre du schéma du bâti pour « embellissement cœur de bourg ».

- Le coût de l'opération est estimé à 

1 <sup>ère</sup> phase	240 498.50 € ht
2 <sup>e</sup> phase	102 349.50 €

- Le plan de financement :

Etat	DETR 2017	116422.55	34 %
Département	Schéma du bâti	96068.00	28 %
Commune	fonds propres	130357.45	38 %
	TOTAL	342848.00	100 %

- Les travaux sont programmés courant 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix POUR :

- décide de solliciter l'aide financière du Département au titre du schéma du bâti,
- charge le Maire de signer tous les documents à intervenir.

### QUESTIONS DIVERSES :

- devis feu d'artifice du 14 juillet par RIC 79 Sauzé-Vaussais pour 3 500 € (15 voix POUR)
- remplacement de la pompe de la fontaine de la place Ets Fournié pour 1297.20 ttc (14 POUR et 1 abstention)
- demande à Hétéria géomètre de réaliser la division de parcelle terrain de l'école privée pour environ 700 €
- visite des bâtiments Ocealia (ancienne CAC) route d'Aigre samedi 14 avril

### Remarques :

- problème de fermeture de la balnéothérapie : quel rôle peut jouer la commune ?
- Ass VAL : problème de local de rangement et demande la possibilité pour le tennis de table de s'entraîner le mercredi soir à la salle des fêtes

La séance est levée à 00 h 25